



Bulletin Municipal

LAGORCE

EDITION JUILLET 2019



Retrouvez dans votre bulletin
Les dossiers du Conseil Municipal
Les informations pratiques
La vie associative et son calendrier
Vos artisans et commerçants





Bruno Lavidalie
Maire de Lagorce

Chère Lagorçaise, cher Lagorçais

Plus que quelques mois et la fin de ce mandat aura sonné.

J'ai eu (et j'ai encore) beaucoup de plaisir et de fierté à siéger dans ce fauteuil de Maire depuis mars 2014, ou je donne toute mon énergie et mon temps afin de répondre (autant que faire ce peut) à vos attentes et à nos engagements.

Bien sûr tout n'est pas toujours rose et toutes les situations ne sont pas attrayantes, mais que de rencontres, d'enrichissement personnel, d'informations et de discussions pour faire avancer nos projets ou nos problèmes.

Un travail avec une équipe municipale motivée qui apporte sa compétence et sa disponibilité avec une prise de décision dans la transparence et toujours concertée.

Nous avons pu lors de ce mandat travailler sur plusieurs axes :

- ⇒ Sur les finances : nous avons continué à rationaliser nos achats, à économiser sur tous les postes, cela dans le but de pouvoir dégager du fonctionnement un montant conséquent pour investir. Vous trouverez dans ce bulletin un article sur le budget 2019 avec l'évolution des finances ces dernières années, qui va vous confirmer le résultat de ce travail.
- ⇒ Sur le patrimoine : nous avons lancé une campagne de mise à niveau des bâtiments, avec la réfection de toiture à l'école et des bâtiments de l'ancienne école du bourg, le goudronnage des cours avec leurs équipements, les trottoirs à Montigaud et à Laguirande ont été refaits, etc, etc...
- ⇒ Je n'oublie pas les investissements importants que nous faisons chaque année sur les voies communales avec un gros travail de nos agents.

Concernant l'avenir, nous avons lancé des investissements importants :

- Réfection du foyer communal pour répondre aux normes en vigueur, mais aussi à vos attentes.
- Dans le village de Laguirande avec le rachat du bâtiment en très mauvais état à côté de la boulangerie afin de le supprimer et de se substituer à son propriétaire qui n'aurait rien engagé sur le sujet à ce jour. Les bâtiments restants vont être vendus et réhabilités par de nouveaux propriétaires.
- A Montigaud, une parcelle de terrain a également été achetée en bout du stade pour la création d'un parking qui servira aux parents d'élèves pour un stationnement en sécurité. Là aussi, le foncier est maintenant à la commune, les aménagements sont à planifier dans les années à venir.
- A Laguirande, un autre investissement foncier a été réalisé pour permettre dans l'avenir une urbanisation future derrière la première barrière d'habitation. Rien n'est lancé, nous travaillons sur du moyen et long terme. C'est ça aussi le rôle d'un Conseil Municipal : « Prévoir l'avenir ».

Sur le plan associatif, j'ai une relation privilégiée avec tous ces bénévoles que je ne manque pas de féliciter lors de leurs manifestations auxquelles j'essaie de me rendre le plus souvent possible.

• 7 associations se sont créées depuis le début de ce mandat, ce qui porte le nombre total d'associations à 19.
Bravo à tous, ne lâchez rien et continuez à nous proposer des manifestations de qualité comme vous le faites.

Ce bilan n'est bien sûr pas exhaustif et il ne retrace pas le travail quotidien que les agents et les élus effectuent tous les jours sur un très grand nombre de sujets, mais il me semblait nécessaire de vous faire ce point après plus de 5 années de travail.

Nous sommes entrés dans la période estivale et j'espère que chacun d'entre vous va pouvoir se ressourcer et profiter de vos familles et de vos amis.

Je vous souhaite à toutes et à tous, de très bonnes vacances et un bel été.

Le Maire.

Bruno Lavidalie.



SOMMAIRE

Editorial	Page 02 & 03
Etat civil	
Les dossiers du Conseil Municipal	Pages 04 à 07
Infos pratiques	Pages 08 à 17
La vie associative	Pages 18 à 20
Agenda associatif 2ème semestre 2019	Page 21
Liste des artisans et commerçants	Pages 22 & 23
La Fête Nationale à Lagorce	Page 24

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

*COUTURE Emma
FLAYAC Joseph
GUILBAUD Darell
LAGORCE Joshua
LOPEZ Aitor
MIKULA Tiago*

MARIAGES :

*Mr RAOUX Adrien
Et Mme THEAULT Steffie*

DÉCÈS

*M. ANDRIEU Jean-Pierre
Mme ARNOUX Etienne veuve ROSSIGNOL
M. BERNARD Jean-Claude
M. BLUTEAU Michel
M. CASSAT Richard
Mme CAUVIN Caroline épouse COURALET
M. COTTIN Franck
M. HELLE Christian
M. HELLE Yves
M. LAVAUTOUR Marcel
Mme NOELLE Pierrette veuve METREAU
M. PATOUILLARD Michel
M. PLAIZE Jean
Mme QUEYLAT Irène veuve PETIT*

Les dossiers du Conseil Municipal

Le budget communal

Les contraintes budgétaires de la commune en 2019

Tout d'abord quelques chiffres concernant le budget de la commune pour 2018 :

	Recettes	Dépenses	Résultat	Report antérieur	Résultat final
Section de fonctionnement	1 055 510 €	886 149 €	169 361 €	444 014 €	613 375 €
Section d'investissement	185 211 €	156 439 €	28 756 €	-25 171 €	3 585 €
Reste à réaliser	42 533 €	121 947 €	- 79 414 €		- 79 414 €
Report de l'année (en fonc- tionnement)					537 546 €

Au 31/12/2018, le report égal à plus 537 K€ est le fruit d'une gestion rigoureuse durant ces dernières années. Peu de communes de la taille de la nôtre peuvent se prévaloir d'une telle réserve.

Pour information, voici l'évolution de cette réserve appelée « report en fonctionnement » :

Année	Dépenses	Recettes	Résultat	Report en fonctionnement	Résultat global
2015	999 576,16€	1094 310,90€	94 734,74€	371 837,47€	466 572,21€
2016	950 752,84€	1070 799,21€	120 046,37€	422 858,40€	542 904,77€
2017	915 061,07€	1034 930,44€	119 869,37€	411 425,37€	531 294,74€
2018	886 149,38€	1055 509,54€	169 360,16€	444 014,37€	613 374,53€

Entre autres contraintes, les recettes d'une commune servent de base pour établir un budget annuel et surtout un budget équilibré.

Les recettes sont principalement constituées des :

- ⇒ impôts et taxes,
- ⇒ Dotations et subventions parmi lesquelles la Dotation Globale de Fonctionnement octroyée par l'État

2015	2016	2017	2018	2019
223 425€	206 824€	195 779€	195 000€	193 988€
	-16 601€	-11 045€	-777€	-1012€
	-7,43%	-5,34%	-0,40%	-0,52%

Et malgré ce désengagement progressif de l'État, nous devons maîtriser l'endettement tout en continuant d'investir au profit des habitants de notre commune. Ci-dessous l'état de la dette au 31/12/2018 :

Objet	Montant emprunté	Capital restant à rembourser	Montant annuel des échéances
Restructuration de l'école	950 000 €	514 594 €	69 399 €
Atelier municipal	100 000 €	75 000 €	8 290 €
Assainissement collectif	369 868 €	213 102 €	28 779 €
TOTAL	1 319 868 €	802 696 €	98 198 €

Compte-tenu de sa gestion, notre commune peut tout à fait faire face à ces échéances d'emprunt mais a aussi une capacité d'endettement supplémentaire pour poursuivre le programme d'investissement (notamment la réfection de la salle communale de Laguirande).

Ma commune dans ma poche

Depuis quelques semaines, la mairie a mis à votre disposition l'application « PANNEAUPOCKET ».

Cette application totalement gratuite s'installe sur votre smartphone et vous permet d'être informé ou alerter de tous les évènements locaux, que se soit une animation, une alerte météo ou autre.



PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION

Restez INFORMÉ PRÉVENU ALERTÉ

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

App Store Google Play



PANNEAUPOCKET
« Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie a le plaisir de vous offrir l'application PanneauPocket.

Les évènements locaux et l'actualité de votre commune seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.



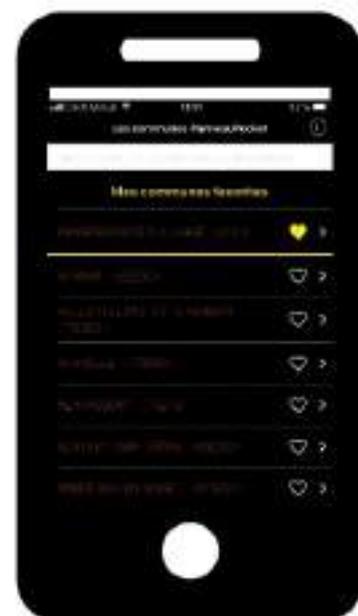
Sur le store de téléchargement

1. Entrez « PanneauPocket » dans la barre de recherche en haut de l'écran
2. Le logo de PanneauPocket apparaît 
3. Cliquez sur « Installer » ou « Obtenir »
4. Ouvrez l'application (et autorisez les notifications)

Entrez le nom de votre commune ou de votre département dans la barre de recherche en haut de l'écran

Désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le 

Vous recevrez alors une notification à chaque nouvelle publication de la mairie !



Les dossiers du Conseil Municipal

Le point sur les travaux

La salle communale:

Le permis de construire a été validé et nous sommes actuellement dans les process administratifs et d'appels d'offres. Le début des travaux est envisagé au cours du 4ème trimestre 2019 et devraient s'étaler sur environ 06/07 mois.



L'éclairage public:

Depuis trois ans, un vaste chantier de réfection de l'éclairage public est en cours. A terme la totalité des poteaux seront équipés d'un nouveau lampadaire utilisant des ampoules basse consommation. Ces ampoules à leds tout en utilisant moins d'énergie, éclairent mieux et ont une durée de vie beaucoup plus longue.

La « bâtisse de Laguirande »:

Suite à l'acquisition de l'ensemble immobilier qui était dans un état d'insalubrité et de délabrement, le garage a été démoli au cours de l'hiver. Une proposition d'achat de cet ensemble a été faite par de nouveaux acquéreurs. Toutefois la commune restera propriétaire d'une parcelle de ce terrain.



Les services techniques municipaux:

Les services techniques de la commune s'emploient à entretenir les espaces verts, les voies communales, les allées des cimetières, élaguer les arbres gênants, mais aussi ils entretiennent, réparent, dépannent ou nettoient le patrimoine communal. Ils contribuent chaque jour à rendre notre commune plus propre, plus pratique et plus accueillante.



Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU):

Le PLU a été approuvé dans sa version actuelle le 17/06/2011. Depuis cette date, les lois ALUR de 2014, LAAAF de 2014 et MACRON de 2015, ont apporté des dispositions que nous devons prendre en compte avant l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

La procédure de modification simplifiée de notre PLU s'articule autour de 05 axes:

1. Préciser les règles d'urbanisme pour autoriser les extensions et annexes des constructions à usage d'habitation existantes dans les zones A et N.
2. Corriger la liste des bâtiments existants autorisés à changer de destination dans les zones A et N.
3. Corriger les erreurs matérielles dans le règlement (nouvelles lois)
4. Harmoniser les règles des constructions annexes entre les différentes zones du PLU.
5. Rendre compatible le règlement des zones A et N avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT).

Ce nouveau PLU devrait entrer en vigueur avant la fin de l'année 2019.

Les dossiers du Conseil Municipal

Extraits du Conseil d'École du 14 mars

PPRE

Un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) permet de coordonner des actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par les élèves dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun. Il est rédigé par l'enseignant en collaboration avec les parents de l'élève concerné. Le même dispositif existe en début de sixième et il est rédigé conjointement par les enseignants du cycle 3 au mois de juin.

Rased

Une maîtresse E (à dominante pédagogique) et une psychologue scolaire sont intervenues ou interviennent de manière ponctuelle sur l'école.

Stages de remise à niveau

Ces stages concernent les élèves de CE1, de CM1 et de CM2 qui présentent des difficultés importantes en français ou en mathématiques. Ils sont une des formes d'aides pédagogiques susceptibles de répondre à ces difficultés. Ils durent 15 heures et sont répartis sur cinq demi-journées de 9 h à 12 h pendant la première semaine des vacances de Printemps, au début et à la fin des vacances d'été. Il est nécessaire que l'élève et ses parents soient volontaires pour que le stage soit efficace. L'inscription engage l'enfant à suivre toutes les séances organisées en respectant les horaires. Ce stage est gratuit, organisé par l'Éducation nationale et est encadré par un professeur des écoles.

Piscine

Tous les enfants inscrits en CE1 se rendront à la piscine le vendredi de 9h45 à 10h25 du 5 avril au 21 juin 2019, soit 10 séances. Les quatre parents volontaires pour encadrer les élèves viennent de demander leur agrément ou leur renouvellement d'agrément. Cet enseignement est obligatoire et fait partie du programme comme tous les autres apprentissages. La mairie prend entièrement en charge le coût des séances ainsi que les frais de transport.

Jeux de cour

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la mairie a offert aux enfants de l'école différents jeux et matériels choisis par les enseignants : une draisière, un château fort médiéval en bois, une boîte à écouter contenant un lot de 5 casques stéréo et un répartiteur.

Prévention incendie

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu le mardi 5 février au matin. L'évacuation s'est déroulée rapidement et de manière ordonnée. Un autre exercice aura lieu de manière inopinée dans le courant du mois de juin.

Plan Particulier de Mise en Sécurité

Une simulation a eu lieu le mardi 22 janvier ; cet exercice de mise à l'abri a duré environ 45 minutes et a permis à chacun d'acquiescer les bons réflexes en cas de danger extérieur (en l'occurrence en cas de feu de forêt) et également de vérifier le bon état du matériel de secours.

Nom d'école

Le directeur de l'école et le maire ont décidé conjointement d'entrer dans une démarche de réflexion afin de nommer l'école. La commission scolaire communale a été saisie du dossier et grâce à l'aide apportée par M. Laval, ancien universitaire, spécialiste en recherches historiques, les élèves de l'école ont pu découvrir trois personnes liées plus ou moins étroitement à la commune de Lagorce. Dans un premier temps, ce sont les élèves de CM2 qui ont reçu les explications de M. Laval et ceux-ci vont ensuite, dans les prochains jours, exposer ces éléments à leurs camarades des classes élémentaires. La personnalité choisie est celle d'Antoine Jay qui fut homme de lettres, journaliste, historien et homme politique et qui passa une grande partie de sa vie à Lagorce. Le conseil d'école donne un avis favorable et c'est le conseil municipal qui prendra la décision finale.

Volet numérique

Les équipements viennent d'être reçus puis installés à l'école : un NAS (disque réseau) au niveau de la box le 29 janvier, un VPI et un ordinateur portable dans la classe de CP-CE1 le 25 février et des tablettes numériques le 12 mars. Les enseignants remercient la mairie pour ces investissements qui seront profitables rapidement aux élèves.

Dégradations

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil d'école que différentes dégradations ont lieu dans les toilettes, malgré les aménagements effectués, notamment la surveillance et les passeports mis en place par les enseignants. Toutes les réparations ou les nettoyages ont un coût important, qu'il soit en matériel ou en personnel. M. le Maire invite donc chacun à réfléchir quant au respect des locaux ; il est proposé que le Conseil des enfants se saisisse du problème pour y réfléchir également.

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est disponible en mairie ou sur votre site communal www.lagorce33.fr

INFOS PRATIQUES...

NUMÉROS UTILES

Contact Mairie:

Tél: 05 57 56 05 30

@: mairie@lagorce33.fr

Gendarmerie de Guîtres:

Tél: 05 57 56 40 35

Urgences: 17 ou 112

Urgences médicales:

Sapeurs pompiers 18 - SAMU 15

Ou 112

NOUVEAUX HABITANTS DE LA COMMUNE

Afin de mieux gérer notre école, venez nous rencontrer en mairie dès que vous êtes installés.

Cela nous permettra de prévoir au plus tôt et au plus juste, les services pour vous et vos enfants.

Recensement militaire

Les jeunes filles et garçons qui ont ou qui vont avoir 16 ans doivent penser à se faire recenser en mairie dans le mois courant de leur anniversaire.

L'attestation de recensement, nécessaire pour l'inscription au permis de conduire, aux examens, leur sera délivrée à cette occasion.

Vacances scolaires 2019-2020

Rentrée scolaire 2019	Lundi 02 septembre	Vacances de printemps	FDC: samedi 18 avril JR: lundi 04 mai
Vacances de la Toussaint	FDC: samedi 19 octobre JR: lundi 04 novembre	Pont de l'Ascension	FDC: mercredi 20 mai JR: lundi 25 mai
Vacances de Noël	FDC: samedi 21 décembre JR: lundi 06 janvier 2020	Grandes vacances	FDC: samedi 04 juillet
Vacances d'hiver	FDC: samedi 22 février JR: lundi 09 mars	FDC: Fin des cours JR: Jour de reprise	



Réseau internet très haut débit

Plusieurs habitants de la commune, notamment des lieux-dits Bourdin, Piet, Grands Champs, Petit et Grand Rétiveau, Montauban, Bel Air, Chabreville, La Moulinasse, ont reçu par voie postale un courrier concernant l'information et la mise en place du très haut débit internet par fibre optique à leur domicile.

Ce déploiement doit se faire pour la fin 2019.

La commune devrait être couverte en totalité fin 2024.



Le site girondehautmega.fr vous apportera toutes les précisions.

Pour être recenser par Gironde Haut Méga, il est impératif que vos boîtes aux lettres soient renseignées correctement:

- ⇒ Numéro de référence postale sur la boîte aux lettres
- ⇒ Noms des habitants



Bulletin municipal de Lagorce - Edition juillet 2019. Bulletin édité par la mairie de Lagorce, 11 lieu dit Montigaud - 33230 Lagorce. Tél 05 57 56 05 30. Directeur de la publication: Bruno Lavidalie. Photos: mairie de Lagorce. Dépôt légal: à parution.

AUTOUR DE MA MAISON

Les règles à respecter

JE DÉBROUSSAILLE POUR ÉVITER LA PROPAGATION DU FEU À LA FORÊT



Si vous êtes propriétaire ou locataire d'un terrain bâti ou non bâti situé à moins de 200 m de bois et forêts, vous devez respecter les obligations de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé jusqu'à 50 m des constructions y compris sur les propriétés voisines.

Le débroussaillage est un moyen de protéger sa maison et ses proches.



Règles de débroussaillage (L1135-2 et R1163-3 du CF) contravention 4^{ème} ou 5^{ème} classe et amende pénale de 30 €/m² non débroussaillé après mise en demeure restée sans effet.

JE NE BRÛLE PAS MES DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts est interdit en tout lieu et en toute période. Il existe d'autres solutions (broyage, compostage, déchetterie).



JE N'INSTALLE PAS MON BARBECUE N'IMPORTE OÙ

Un barbecue doit être installé de façon stable, dans un espace dégagé et à l'abri de toute matière inflammable. Un moyen d'extinction (tuyau d'arrosage, extincteur...) doit être disponible à proximité afin d'éviter la propagation des braises suite à un coup de vent. Le sol ne doit pas favoriser la propagation éventuelle de flammes.



Ne pas allumer de lanterne chinoise



Ne pas allumer de feu d'artifice

Emploi du feu et incendie involontaire (L163-4 du CF) amende de 4^{ème} classe et sanctions pénales. En cas de départ d'incendie, peines de prison de 6 mois à 3 ans.

LES ACTEURS DE LA DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE SONT : les services de l'État, les DFCI, l'ONF, les SDIS et les communes.



LA DÉFENSE DE LA FORÊT CONTRE LES INCENDIES EN AQUITAINE (DFCI AQUITAINE) UN ACTEUR MAJEUR DE LA PRÉVENTION

La défense de la forêt contre les risques de feu consiste à aménager des pistes et leurs fossés, des points d'eau et des ponts, indispensables à l'intervention des sapeurs-pompiers. L'ensemble est cartographié. Ces infrastructures sont réservées aux sapeurs pompiers et aux professionnels pour entretenir la forêt.

Respectez-les



EN CAS D'INCENDIE

composez
le 18 ou
le 112

PENSEZ À VOUS RENSEIGNER SUR

www.gironde.gouv.fr, www.landes.gouv.fr, www.lot-et-garonne.gouv.fr et www.dfci-aquitaine.fr
avant de vous rendre en forêt.

La commune sera desservie à compter du 2 septembre 2019 par le service de transport de proximité dénommé Calibus + :



Ce transport de proximité se compose de :

- **Une ligne principale de transport à la demande (C) ;**
- **De points d'arrêt au sein des différents hameaux de votre commune permettant d'offrir une desserte au plus près des habitants.**

Ce transport de proximité circulera du lundi au samedi et offrira à vos administrés 3 allers-retours par jour leur permettant de rejoindre les communes centre les plus proches et d'accéder aux principaux services dont elles disposent (commerces, services publics, gares,...).

Ce transport de proximité sera également en correspondance avec les autres lignes du réseau qui desservent la commune centre la plus proche, et offrira donc la possibilité de poursuivre gratuitement son déplacement vers une autre commune de La Cali.

Pour pouvoir voyager gratuitement, autant de fois qu'ils le souhaitent, les usagers devront :

- Réserver leurs voyages, au plus tard la veille avant 17h00 (pour un déplacement le lundi, la réservation est à effectuer le vendredi avant 17h00) :
 - o au 09 77 400 804 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30,
 - o ou sur l'application smartphone Calibus qui sera disponible gratuitement au téléchargement mi-septembre 2019 sur Apple Store et Google Play.

Cette application smartphone Calibus permettra aussi à chaque usager qui a réservé un déplacement de connaître en temps réel l'heure d'arrivée du minibus qui viendra le chercher, mais aussi de préparer ses déplacements grâce à un calculateur d'itinéraires.

Chaque arrêt sera équipé d'ici fin 2019 d'un poteau spécifique à ce service ou utilisera les abris-voyageurs déjà installés, abris-voyageurs qui seront restaurés. Il y sera affiché le nom de l'arrêt, les horaires de la ligne de proximité, ainsi que les modalités de réservation du service et d'utilisation de l'application smartphone.

A noter que les horaires, plans, informations sur le réseau, etc, seront consultables via un guide horaires, le nouvel espace Mobilité sur le site internet de La Cali, et une application smartphone Calibus.

A noter également que :

- Les services scolaires qui transportent aujourd'hui les élèves de votre commune seront tous maintenus.
- Les services seront exclusivement gérés par La Cali pour les élèves qui habitent et sont scolarisés dans La Cali.
- Le réseau scolaire sera propre à La Cali et les véhicules seront dédiés à La Cali.
- Les parts familiales pour les collégiens et lycéens seront de :
 - o **100 € au lieu de 136 €** pour les ayants droit ;
 - o **130 € au lieu de 211 €** pour les non ayants droit.
- A chaque rentrée scolaire, pendant 1 semaine, au minimum 1 personne (désignée par le transporteur) sera présente le soir devant le lieu de prise en charge des élèves.
- 70% des autocars seront neufs.
- 100% des autocars seront aux couleurs de La Cali.
- Nous étudions la possibilité d'offrir aux élèves l'accès, en temps réel, à l'offre de transport scolaire via l'application smartphone de La Cali.

**Transport scolaire
Inscription**

Rentrée 2019 - 2020



Inscriptions / Réinscriptions

Collégiens, Lycéens

domiciliés sur une commune de La Cali
vous souhaitez utiliser une ligne de
transport scolaire ou le TER à destination
de votre établissement

Inscrivez-vous

avant le 19 juillet 2019

sur **www.lacali.fr**

Vous êtes domiciliés hors de La Cali :
inscrivez-vous auprès de la Région Nouvelle Aquitaine
www.transports.nouvelle-aquitaine.fr

Pour tout renseignement
Service Transports de La Cali
05 24 24 22 20
transportsscolaire@lacali.fr



CALIBUS

TRANSPORTS EN COMMUN DE LA CALI

GRATUIT POUR TOUS SUR TOUTE L'AGGLO !

à partir du 2 septembre 2019

En ville, comme à la campagne,
toutes les communes de La Cali desservies

COMMUNES

Avec le nouveau réseau de transport en commun de La Cali, la totalité du territoire de la Communauté d'Agglomération du Libournais est désormais reliée.

NEW
Les 41 communes composant l'agglomération seront toutes desservies à partir du 2 septembre 2019. Une offre de transport pour tous les habitants de La Cali.

Ce réseau s'articule autour de 3 offres de transport :

- 1 les lignes urbaines et non urbaines **CALIBUS**
- 2 le transport de proximité « à la demande » **CALIBUS+**
- 3 le transport scolaire **CALIBUS AN**

A LA DEMANDE

CALIBUS+
service de transport de proximité

Le transport à la demande évolue.
L'offre, déjà existante, de Transport de Personnes à Mobilité Réduite* (TPMR) est complétée avec la mise en place d'un **service de transport de proximité CALIBUS+ qui sera gratuit, ouvert à tous les habitants de La Cali** de la nuit au samedi de 7h30 à 20h30 (hors de 10h à 18h30) hebdomadaire après inscription unique au 09 77 430 8041** ou sur l'appli Calibus.

5 zones de proximité (de nouveaux territoires) nommées de **A à E** desservant le territoire seront désormais reliées aux villes les plus proches : à leurs gares et aux lignes de bus non urbaines.

- A** Darnaud / Flaps / Daignac / Thoz-de-Curton / Éclaron / Vayres
- B** Traz-de-Lapuyade / Lapuyade / Marnès / St-Denis-d'Alès / Saurats-du-Buis / Lapuyade de Fère / St-Denis-de-Pis
- C** Lagnac / Meyss / St-Pierre-de-Lays / Bessac
- D** Les Fontaines / Chamadelle / Les Eglisottes et Chézeaux / Couziers
- E** St-Christophe-de-Dax / La Neu / Pouchères / St-Jean-de-Sarthe

TERMINÉ

- 1) Des nouvelles lignes urbaines et non urbaines
- 2) Des nouvelles lignes de nuit, hebdomadaire et scolaire
- 3) Des nouvelles lignes de transport scolaire
- 4) Des nouvelles lignes de transport scolaire

LIBERTE

**GRATUIT
GRATUIT
GRATUIT**

Depuis 2010, la gratuité est de mise pour le transport urbain à Libourne.

Libourne fait partie des premiers en matière de gratuité des transports pour une ville moyenne. Philippe Buisson, Maire de Libourne et Président de La Cali, privilégie cette politique depuis sa prise de fonction.

Le nouveau réseau de transport de La Cali ne déroge pas à cette règle. En effet, pour relier les territoires, La Cali a décidé d'étendre la gratuité des transports, pour tous les usagers, non seulement à toutes les lignes Calibus couvrant le territoire de la Communauté d'Agglomération mais également au nouveau service Calibus+ qui permettra de relier les habitants aux villes et de proposer un transport au plus proche des habitations.

Tout cela dès le 2 septembre 2019.

© Fais TPMR - 2 euros / voyage

Le Lycée Max Linder de Libourne aura 60 ans cette année. L'association des Anciens Élèves du Lycée (AMAEL) organise le samedi 28 septembre 2019 une journée « retrouvailles » au lycée Max Linder.

Venez rencontrer vos anciens camarades et enseignants.

Programme et inscriptions sur le site : <https://www.amaelmaxlinder.fr/>

Éric Simon

Président AMAEL



Informations pratiques

8 route de Videau 33870 VAYRES

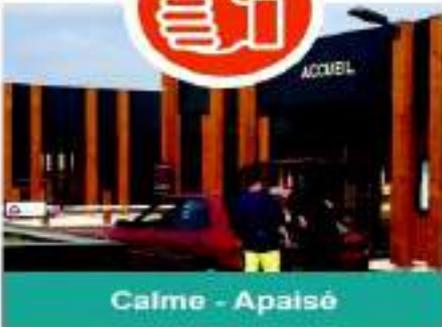
OUVERTURE DU LUNDI AU SAMEDI :

Période ÉTÉ : du 1er mars au 31 octobre de 9h à 12h et de 14h à 18h

Période HIVER : du 1er Novembre au 29 février de 9h à 12h et de 13h à 17h

Qu'est-ce qu'un Smicval Market ?

- ▶ C'est en avril 2017 que voit le jour le premier Smicval Market sur la commune de Vayres, qui a pour slogan "Donnez, Prenez, Recyclez", correspondant au parcours qui vous est proposé dès l'entrée de cet équipement nouvelle génération.
- ▶ Accueillis par des agents valoristes, on découvre un lieu propre, une architecture moderne, une signalétique ludique et colorée qui nous guide naturellement vers les bons gestes.



Calme - Apaisé



Ludique - Pédagogique



Familial - Convivial

- ▶ Le Smicval Market c'est une idée simple : ce qui n'a plus d'utilité pour les uns peut en avoir pour les autres ! C'est pourquoi, le réemploi, l'échange entre usagers sont mis à l'honneur.
- ▶ À la façon d'un supermarché inversé, on donne les objets ou matières dont on n'a plus l'utilité et on prend ce que l'on souhaite, gratuitement !
- ▶ En 1an, c'est plus de 1500 tonnes de produits qui ont été échangés, plutôt que jetés.

Des résultats très encourageants !

+ de 85% de recyclage

-60% de déchets enfouis



smicval

Libournais Haute-Gironde

Règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés

Adresse de téléchargement du règlement dans son intégralité:

https://www.smicval.fr/sites/default/files/reglement_de_collecte_0.pdf

Devant le recrudescence des appels téléphoniques en mairie pour signaler des poubelles pleines ou vides, renversées ou gênantes sur la voie publique, des ramassages non effectués, etc.... il convient de rappeler les conditions de collectes des déchets ménagers par le SMICVAL.

D'autre part, certains incidents peuvent avoir des conséquences sur le ramassage, panne de véhicule, grève du personnel, etc.... A l'adresse suivante, vous trouverez les informations relatives à ces incidents:

<https://www.smicval.fr/content/grve-communes-concernes>

7-2 Présentation et Remisage des bacs

. **Collecte réalisée le matin** : L'usager doit présenter ses bacs sur le trottoir la veille au soir.

Les bacs doivent être enlevés le plus rapidement possible après le passage du véhicule de collecte et, au plus tard, le soir du jour de la collecte.

. **Collecte réalisée l'après-midi** : L'usager doit présenter ses bacs sur le trottoir le matin du jour de collecte.

Les bacs doivent être enlevés le plus rapidement possible après le passage du véhicule de collecte et, au plus tard, le soir du jour de la collecte.

. **Collecte réalisée la nuit** : L'usager doit présenter ses bacs sur le trottoir à partir de 19 heures et avant 21 heures. Les bacs doivent être enlevés le plus rapidement possible après le passage du véhicule de collecte et, au plus tard, le matin du lendemain de la collecte.

Les bacs sont présentés à la collecte, couvercle fermé, poignée orientée côté rue, à l'exception des communes desservies par une collecte robotisée.

En aucun cas le bac ne peut rester en permanence sur le domaine public, à l'exception des bacs de proximité et de regroupement.

Le bac sera déposé en bordure de voie publique par son attributaire de manière à ne pas gêner la circulation piétonne et automobile. Les agents du SMICVAL, une fois le bac vidé, devront repositionner celui-ci à son emplacement initial, poignée orientée côté habitation.

Cas d'absence de collecte

Il sera considéré que l'oubli de collecte relève de la collectivité dès lors que plusieurs bacs de la rue n'ont pas été collectés ou que le relevé GPS du véhicule de collecte mettra en évidence le fait qu'une partie de la rue n'a pas été collectée. En revanche, dans le cas contraire, l'oubli sera attribué à l'usager et il devra attendre la collecte suivante.

ARTICLE 19. CONSTAT DES INFRACTIONS ET SANCTIONS

Les infractions au présent règlement seront constatées par les agents du service de collecte des déchets ménagers et assimilés ou par le représentant légal ou par le mandataire de la collectivité.

L'usager qui laisse les bacs de collecte sur le domaine public en dehors des heures de collecte est passible de la peine prévue par les articles R. 632-1 et R. 664-2 du Code Pénal, par les articles R. 541-76 et R. 541-77 du Code de l'environnement, ainsi que par l'article R.412-51 du Code de la Route.

Sans préjudice des sanctions ci-dessus évoquées, et lorsque les violations au présent règlement sont susceptibles de perturber le bon fonctionnement du service public, le service de collecte pourra être temporairement suspendu pour l'auteur de ces violations, tant qu'il n'y aura pas remédié.

Une notification de cette suspension du service sera adressée à l'auteur de ces violations. Cette notification exposera les motifs de la suspension et indiquera que la reprise du service sera conditionnée au respect du présent règlement.

Toutes menaces verbales réitérées, actes de violence ou d'intimidation commis à l'encontre des agents d'exploitation dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur fonction sont passibles de poursuites pénales sur la base des articles 433-3 ou 433-5 du code pénal.

VOTRE CALENDRIER

Commune : LAGORCE

Les Recyclables
Papiers et Emballages

Les Non Recyclables
Ordures Ménagères

2019			2020								
JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI
Sam01 Lun02 Mar03 Ven04 Dim05 Lun06 Mer07 Ven08 Dim09 Lun10 Mer11 Ven12 Dim13 Lun14 Mer15 Ven16 Dim17 Lun18 Mer19 Ven20 Dim21 Lun22 Mer23 Ven24 Dim25 Lun26 Mer27 Ven28 Dim29 Lun30 Mer31	Lun01 Mer02 Ven03 Dim04 Lun05 Mer06 Ven07 Dim08 Lun09 Mer10 Ven11 Dim12 Lun13 Mer14 Ven15 Dim16 Lun17 Mer18 Ven19 Dim20 Lun21 Mer22 Ven23 Dim24 Lun25 Mer26 Ven27 Dim28 Lun29 Mer30	Jeu01 Sam02 Lun03 Mer04 Ven05 Dim06 Lun07 Mer08 Ven09 Dim10 Lun11 Mer12 Ven13 Dim14 Lun15 Mer16 Ven17 Dim18 Lun19 Mer20 Ven21 Dim22 Lun23 Mer24 Ven25 Dim26 Lun27 Mer28 Ven29 Dim30 Lun31	Sam01 Lun02 Mer03 Ven04 Dim05 Lun06 Mer07 Ven08 Dim09 Lun10 Mer11 Ven12 Dim13 Lun14 Mer15 Ven16 Dim17 Lun18 Mer19 Ven20 Dim21 Lun22 Mer23 Ven24 Dim25 Lun26 Mer27 Ven28 Dim29 Lun30 Mer31	Jeu01 Sam02 Lun03 Mer04 Ven05 Dim06 Lun07 Mer08 Ven09 Dim10 Lun11 Mer12 Ven13 Dim14 Lun15 Mer16 Ven17 Dim18 Lun19 Mer20 Ven21 Dim22 Lun23 Mer24 Ven25 Dim26 Lun27 Mer28 Ven29 Dim30 Lun31							

**STOP
AUX VIOLENCES
INTRA
FAMILIALES**

**STOP
AUX VIOLENCES
INTRA
FAMILIALES**

LA CALI - COMMUNAUTÉ DÉPARTEMENTALE VALENTIN DE LIBOURNE

RÉAGISSEZ AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD

· Où vous adresser ?

Plusieurs structures sont à votre écoute pour vous accompagner sur les questions de logement, sur vos droits sociaux (aides financières, etc.) et pour vous apporter des informations juridiques.

Les structures spécialisées

- > Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)
2 rue Marceau - 33000 Libourne
Tél : 05 57 93 63 63
- * Association Vict'aid
65 cours Georges Clémenceau - 33000 Bordeaux
Tél (Bureau) : 05 56 03 20 69
Tél (Service à la clientèle) : 05 57 45 82 47

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de votre commune

Vous pouvez contacter votre maire pour connaître le CCAS le plus proche de chez vous.

Hôpital de Libourne

> 112, rue de la Vierge - BP 308 - 33003 Libourne Cedex
Tél : 05 57 94 34 34

La Maison du Département "Solidarités"

- > Pôle Territorial de Solidarité du Libournaise
14 rue Jules Verne - 33000 Libourne
Tél : 05 57 93 48 70
- > RDSD de Côtes
2 rue Denis Costantini - BP 96046 - 33030 Cours
Tél : 05 57 49 32 32

Information et orientation juridique

- > Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDA05)
30 rue des Minimes - 33077 Bordeaux Cedex
Tél : 05 47 33 93 17
- > Point d'Accès au Droit (PAD)
Sous-préfecture de Libourne - 9 bis avenue de Verdun
Tél : 05 57 25 46 74

Numéro national : 3919
www.stop-violences-femmes.gouv.fr



QUI SOMMES-NOUS ? NOS ACTIONS - AGENDA - CONTACT

Plus de 55 ans ? Participez aux ateliers et conférences "Bien Vieillir"

Collectivités locales, Proposez notre offre aux seniors de votre territoire

Professionnels de la prévention seniors Devenez animateurs pour les

ASEPT Gironde
13 rue Ferrère
33052 Bordeaux Cedex
Tél. 05 57 99 79 39

Mieux nous connaître

L'Association Santé, Éducation et Prévention sur les Territoires de la Gironde œuvre à la **prévention santé des seniors** pour le compte des régimes de retraite. L'ASEPT informe, sensibilise et aide les seniors à adopter des comportements sains au quotidien en faveur d'un **vieillessement actif et réussi**.

Des conférences et des ateliers, adaptés aux seniors, sont proposés sur l'ensemble du territoire et sur de nombreux sujets : alimentation, mémoire, bien-être... Ces activités sont proposées au plus près de chez vous dans un esprit de partage et une ambiance conviviale.

Lors de ces activités, une animation de qualité est assurée par des **professionnels de santé** et/ou par des **animateurs formés** par l'ASEPT.

NOTRE TERRITOIRE D'INTERVENTION SAAD

Nous sommes autorisés sur les communes du canton du Nord Libournais.

NOTRE EQUIPE

- Infirmiers coordinateurs,
- Responsables de secteur,
- Ergothérapeute, neuropsychologue
- Référente prévention des risques à domicile,
- Auxiliaires de vie sociale,
- Aides-soignants,
- Assistants de vie, etc.

NOS VALEURS

- Le bénéficiaire est au cœur du dispositif d'intervention.
- Notre service est agréé qualité, Autorisé et tarifé par le Conseil Départemental de Gironde.
- Nous adhérons à la fédération UNA (1^{er} réseau national du secteur du maintien à domicile).
- Notre association est un des plus importants employeurs du Nord Libournais. Elle contribue au développement du territoire en tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire.
- Nous effectuons des prestations coordonnées diversifiées et complémentaires.

AVANTAGES FISCAUX SAAD

REDUCTION D'IMPOTS

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 50% des sommes dépensées.

CREDIT D'IMPOTS

A compter de l'imposition des revenus de 2012 (déclaration souscrite début 2013), l'avantage fiscal pourra prendre la forme d'un crédit d'impôt sur le revenu égal à 50 % des dépenses de toutes les activités de services à la personne (Article D. 7233 du Code du travail).

PRISE EN CHARGE FINANCIERE SAAD

Le coût de nos interventions peut aussi être pris en charge par :

- Le Conseil Départemental,
- la Caisse Nationale d'Assurance Maladie,
- la Mutualité Sociale Agricole,
- les Caisses de Retraites,
- les Mutuelles,
- les Comités d'entreprise.

Services administratifs ouverts
du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Interventions 7 jours sur 7

INFO 12 V1



Association de Services de Soins et d'Aides à Domicile du Nord Libournais

Nos services travaillent en collaboration étroite pour vous garantir une meilleure qualité de vie à domicile.

S.A.A.D

(Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile)

Tel : 05 57 69 36 16

Fax: 05 57 69 45 36

Mail: contact@assad-nl.com

PRISE EN CHARGE GLOBALE DE LA PERSONNE

S.S.I.A.D

(Services de Soins Infirmiers à Domicile)

E.P.A.S.H

(Equipe Pluridisciplinaire d'Appui aux Sorties d'Hospitalisation)

Tel: 05 57 49 04 13

Mail: contact@assad-nl.com

1 rue du Docteur Teulier - 33 230 ABZAC

Service de Soins Infirmiers A Domicile

AUTORISATION PAR ARRETE PREFECTORAL (1998)

Une équipe d'aides-soignants, travaille en collaboration avec des infirmiers coordinateurs, sur prescription du médecin traitant pour :

- Assurer des soins d'hygiène et de confort (Toilette complète ou partielle, habillage, déshabillage, etc.)
- Aider aux transferts
- Assurer une surveillance et une prévention de la personne.
(Surveillance de l'état général, prise de paramètres vitaux, prévention d'escarres, etc.)
- Expliquer aux personnes les soins courants dispensés et donner des informations à l'entourage.
(Stimuler la personne aidée, apporter un soutien psychologique aux patients et à leur entourage).



Financement pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie pour les soins effectués par le service.

Nous intervenons sur le canton Nord Libournais et les communes de l'ancien canton de Castillon La Bataille.

EQUIPE D'APPEL AUX SORTIES D'HOSPITALISATION

Lorsque vous êtes hospitalisés, les salariés de cette équipe se déplacent dans les établissements pour prendre de vos nouvelles et s'assurer que tout est mis en place (matériel, services d'aide et de soins), pour favoriser votre retour dans les meilleures conditions possibles.

Ils vous rendent ensuite visite à votre domicile pour assurer votre suivi et éviter les ré-hospitalisations.

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

AIDE AUX PERSONNES AGEES, HANDICAPEES

Nous mettons à votre disposition des professionnels qui facilitent votre vie au quotidien en vous proposant un choix complet et personnalisé de prestations.



- Aide au lever, coucher
- Aide à la toilette et à l'habillage
- Accompagnement pour les sorties, courses
- Entretien du logement
- Préparation de repas
- Constitution de dossiers
- Démarches administratives

INFO 12 V1

PRESTATIONS DE CONFORT

Définissons ensemble le service qui vous convient le mieux.



- Accompagnement des enfants à l'école
- Entretien du linge
- Aide aux devoirs
- Préparation de goûters, jeux

Ponctuellement ou quotidiennement,
vous pouvez compter sur nous,
nos services sont faits pour vous.



Ce projet est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme Opérationnel National n° 3 relatif aux Jeunes de l'Union Européenne



- L'insertion sociale et professionnelle des jeunes : Une priorité du Département de la Gironde, chef de file de l'insertion sociale et professionnelle
- En Gironde les jeunes sont particulièrement exposés au chômage et à la pauvreté 1
- En Gironde, Une compétence départementale réaffirmée par la loi NOTRe « mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilités, au développement social à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes ».
- Une action pour les Jeunes de moins de 29 ans qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation, non accompagné par les partenaires et résidents sur l'un des 3 territoires : Médoc, Haute Gironde/ Libournais, Sud Gironde
- Repérer et proposer aux jeunes un accompagnement social et/ou professionnel leur permettant de reprendre confiance en l'avenir et de s'impliquer dans un parcours d'insertion
- ◆ Repérage des jeunes
- ◆ Accueil et diagnostic
- ◆ Proposer 3 types d'accompagnement :
 - 1/ Un accompagnement éducatif soutenu
 - 2/ Un accompagnement global à visée d'insertion professionnelle
 - 3/ Un accompagnement en sécurisation de parcours
 - 4/ Favoriser le lien avec les actions de droit commun et le service public de l'emploi
- ◆ 3 plates-formes territorialisées avec l'ensemble des partenaires impliqués dans l'action sociale et citoyenne : Sud Gironde, Haute Gironde - Libournais et Médoc

Votre contact :

Delphine CRESTÉ - Référente Haute-Gironde - Libournais

Tel : 07.71.06.11.94 - E-mail : dcreste@anthea-rh.com

Signaler un équipement endommagé sur la voie publique

Poteaux cassés ou penchés, câbles décrochés ou arrachés, armoires ouvertes ou détériorées. Le service "dommages réseaux" permet à toute personne de signaler une anomalie constatée sur des équipements du réseau Orange, équipements souvent marqués France Télécom.

En signalant ces anomalies, vous permettez à Orange de réparer rapidement ces installations et de maintenir ainsi la bonne qualité des services aux usagers.

<https://dommages-reseaux.orange.fr/dist-dommages/app/home>

Raccordement à la fibre optique : la Région Nouvelle-Aquitaine dénonce une arnaque et appelle à la plus grande vigilance

Mesdames, Messieurs les Maires et Présidents d'intercommunalités

Nous avons été alerté ce matin par la Région Nouvelle-Aquitaine d'un **fax frauduleux et mail qui parviennent à de très nombreuses communes** de Nouvelle-Aquitaine, évoquant des **travaux de raccordements à la fibre optique** et usurpant l'identité de la Région en utilisant leur logo. Ces démarches sont parfaitement frauduleuses.

L'auteur de ces agissements recommande aux destinataires de prendre contact avec lui pour bénéficier de ses conseils au sujet d'une mise à niveau urgente de ses outils informatiques et télécom. L'urgence est motivée par des arguments approximatifs voire farfelus sur le plan technique et s'appuie en guise de contexte sur les déploiements massifs de fibre optique en cours. C'est la raison pour laquelle l'auteur utilise abusivement et de manière frauduleuse le logo de la Région en tête de son message.

Or il n'en est rien : la Région Nouvelle-Aquitaine est totalement étrangère à ces démarchages et n'a confié aucune prestation de ce type à une quelconque société. Aussi, elle dénonce ces méthodes et lance un appel à la plus grande vigilance.

La Région tient à mettre en garde tout destinataire de tels messages contre toute initiative qu'ils pourraient prendre en répondant favorablement à ces propositions malhonnêtes.

Nous rappelons que le déploiement de la fibre optique en Gironde est du ressort du département et non de la région.

Le projet est coordonné par Gironde Numérique. Vous pouvez trouver toutes les informations sur leur site:

<http://www.girondenumerique.fr/>

NE PENSEZ PAS
...qu'aux vacances!



- Mettez vos **VALEURS** à l'abri
- Simulez une **PRÉSENCE**
- Faites relever votre **COURRIER**
- Avisez vos **VOISINS**

Un panneau pour les sourds ou malentendants

Si vous voyez ce panneau, un carré jaune portant une oreille en bleu barrée d'une croix rouge à l'arrière d'un deux roues, faites attention, ralentissez car il s'agit d'un usager sourd ou malentendant. En diffusant largement cette information de ce panneau, vous participerez à la sécurisation de ces usagers sur la route.



La vie associative

LES ARCS-EN-CIEL

"Les Arcs-en Ciel" est une association de majorettes qui a vu le jour en Janvier.

Nous avons actuellement 11 adhérentes. Les entraînements se font le mardi soir de 18 h à 19 h 30 pour les grandes (dès 11 ans) et le mercredi de 14 h à 15 h 30 pour les petites (5-10 ans).

L'association a participé à la fête du village au mois d'avril.

Une représentation est prévue le 14 Juillet à LAGORCE à partir de 18 h. Elles seront ravies de vous faire découvrir leurs prestations.



A très bientôt!



L'AMICALE DES PIÉGEURS DU PAYS GABAYE



En janvier, l'amicale, avec l'aide de membres de tir à l'arc de Libourne, a organisé deux lotos dont les bénéfiques (3900 euros) ont été utilisés pour l'achat de matériels pour agir au mieux auprès de personnes atteintes de troubles cognitifs tout en assurant leur maintien à domicile .

Ces matériels seront utilisés pour :

- ◆ Travail de la mémoire, de la concentration visuelle,
- ◆ Stimuler les capacités de réflexion, de raisonnement, d'équilibre,
- ◆ Maintenir l'autonomie, apaiser l'anxiété et valoriser la personne en lui montrant ses capacités restantes,
- ◆ Protection de l'habitat pour les personnes atteintes de troubles cognitifs.



L'amicale s'est chargée de l'intégralité des achats. Les matériels ont été remis à l'ASSAD du nord libournais d'Abzac (association de service, de soins et d'aides à domicile du nord libournais) en présence de Mr Bruno LAVIDALIE, Maire de Lagorce, des conseillers municipaux, de Mme DUPROL présidente de l'ASSAD , Mme ROUBY directrice de l'ASSAD et des salariés de cette association.

Intervention sur le site du SMICVAL pour la capture d'écrevisses de Louisiane.

Du 20 au 31 mai l'amicale est intervenue sur le site du SMICVAL pour la capture d'écrevisses de Louisiane. 45,5 kg ont été prélevés.



Début janvier l'amicale a perdu son président d'honneur, Mr René REMAUD.

Nos sincères condoléances à sa famille.

BILAN DES ACTIVITES DU 1^{er} SEMESTRE 2019 DE LA SECTION DES ACPG-CATM DE LAGORCE

L'assemblée générale de la section ACPG-CATM de Lagorce s'est tenue le 20 janvier sous la présidence de Mr Lavidalie Régil et de Monsieur le Maire.

Messieurs Etienne Jean Claude, Président départemental et Tocheport Henri, Président de la section cantonale, assistaient à cette assemblée.

Le bilan financier présenté a été approuvé à l'unanimité.

Le rapport moral a fait ressortir l'ensemble des manifestations de l'année 2018 et notamment la cérémonie du 11 novembre et la « bonne santé » de notre association. Malgré les bilans positifs, Mrs Etienne et Tocheport ont remis en question la pérennité de l'association au regard du peu d'adhérents. Un débat s'en est suivi et les arguments qui leurs ont été présentés, nous ont permis d'obtenir le maintien de l'association dans son état actuel pour une année supplémentaire. La section comporte aujourd'hui 13 adhérents.

C'est pour cela que nous profitons de cette tribune pour vous informer que la section est ouverte à toutes celles et ceux ayant participé à des OPEX, Opérations extérieures, Tchad, Liban, Yougoslavie, etc..., OPEX qui attribuent maintenant la carte d'ancien combattant, tant au sein de l'armée française que sous mandat ONU en tant que « casques bleus », mais aussi aux sympathisants désireux de s'impliquer au sein de l'association.

Nous venons de passer une année pendant laquelle les médias n'ont pas cessé leurs reportages sur les commémorations du 100^{ème} anniversaire de l'armistice de 14/18, de la fin de la 2^{ème} guerre mondiale, du 75^{ème} anniversaire du débarquement de Normandie. Très bien, mais continuons à honorer nos anciens, car faire honneur à ces femmes et ces hommes qui se sont battus pour nos libertés, c'est aussi conserver nos valeurs et cultiver notre devoir de mémoire pour les générations futures.

Le bureau étant démissionnaire, il a été procédé à l'élection du nouveau bureau :

Membre d'honneur : Lavidalie Bruno

Président actif : Allard Michel

Vice Président : Rereau Jean

Secrétaire : Coquilleau Michel

Trésorière : Dalla-Muta Martine

Porte-drapeaux : Coquilleau Michel

La section était représentée à l'assemblée générale de la section cantonale de Guîtres le 10 mars par Monsieur le maire, le président Mr Allard Michel ainsi que notre porte drapeau Monsieur Coquilleau Michel et son épouse.
Michel Allard

UNION MUSICALE DE LAGORCE

Le 28 avril, l'orchestre Crenscen'do de Marcheprime nous a offert un concert des musiques du monde. Le public venu nombreux a su apprécier ces talentueux musiciens et la choriste qui ont été longuement applaudis.



TEAM CRAZY POOL



Bonjour à toutes et tous!

Encore une fois, la commune de Lagorce fait parler d'elle dans le monde du billard!



Nolann Zanelly, champion National Top espoir 2018/2019 comme l'an passé et demi finaliste Régional en niveau Départemental!

Gregory Micoine ainsi que Noa Manchado , 3^{ème} et 8^{ème} nationalement, avec de très bon résultats tout au long de la saison.

Notre équipe " Elite " finie Vice championne de Coupe de France Afebas.

Nos joueurs de l'équipe départementale 1, finissent Champions de son groupe de 12 équipes cette saison .

Un très bon niveau qui se vérifie par ces résultats réguliers.



Bravo à tous de faire vivre ce petit club au travers de plusieurs compétitions malheureusement méconnues du public.



Cet été , tournoi gratuit pour tous les joueurs ou apprentis joueurs, qui se déroule dans différents clubs de la région.

Une belle saison qui se traduit par la Finale des Champions à Gien (45) et prouve que le billard est accessible à tous!

Le billard plus qu'un loisir, une passion!



Sportivement Christophe Zanelly, président du club de billard Team Crazy Pool Club de Lagorce.

L'Arche des Bambins



L'Association L'arche des Bambins a pu emmener 50 personnes au Zoo de Beauval du 13 au 15 Avril 2019. Tout le monde était ravi.

A bientôt pour le prochain voyage.

Cordialement les membres de L'Association.

CALENDRIER MANIFESTATIONS 2019

2^{ème} semestre

JUILLET

<i>VENDREDI 05</i>	<i>Assemblée générale de la chasse n°1</i>
<i>SAMEDI 06</i>	<i>Assemblée générale de la chasse n°2</i>
<i>DIMANCHE 14</i>	<i>Fête nationale au stade municipal</i>
<i>VENDREDI 19</i>	<i>Marché gourmand au stade municipal</i>
<i>DIMANCHE 21</i>	<i>Loto de l'Amicale des Anciens</i>
<i>DIMANCHE 28</i>	<i>Concours de pêche (le matin) au Parking Fédéral suivi d'un repas « moules »</i>

AOUT

<i>JEUDI 01</i>	<i>Repas de l'Amicale des Anciens</i>
<i>SAMEDI 31</i>	<i>Concours de pêche (le matin) au Parking Fédéral</i>

SEPTEMBRE

<i>DIMANCHE 01</i>	<i>Loto de l'Arche des bambins</i>
<i>DIMANCHE 29</i>	<i>Vide grenier de la Société des Fêtes</i>

OCTOBRE

<i>DIMANCHE 06</i>	<i>Loto de l'Amicale des Anciens</i>
<i>SAMEDI 26</i>	<i>Assemblée générale de la DFCI</i>

NOVEMBRE

<i>LUNDI 11</i>	<i>Cérémonie du 11 novembre</i>
<i>SAMEDI 23</i>	<i>Repas de Lagorce-Rando</i>
<i>VENDREDI 29</i>	<i>Assemblée générale des Piégeurs de Gabaye</i>
<i>SAMEDI 30</i>	<i>Repas « choucroute » par le Gardon de Laguirande</i>

DECEMBRE

<i>JEUDI 05</i>	<i>Repas de fin d'année des Anciens</i>
<i>SAMEDI 07 & DIMANCHE 08</i>	<i>Marché de Noël du Team Crazy Pool</i>
<i>SAMEDI 14</i>	<i>Loto de l'Arche des Bambins</i>
<i>SAMEDI 21</i>	<i>Concours de pêche par le Gardon de Laguirande</i>

Certaines dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction des travaux de rénovation de la salle des fêtes



Artisans - Services & Industries



Assistantes Maternelles	BUNEL	Stéphanie	9 Ch. de Queyron –Laguirande	05 57 49 28 62
	BOURDEAU	Séverine	6 lieu dit La Gourbelle	05 57 49 20 64
	FAURE	Delphine	4 lieu dit Sabrons	05 57 49 10 45
	FOURTEAU	Brigitte	20 lieu dit Le Brandart	05 57 49 11 02
	FURET	Marie France	4 route de Coutras	05 57 47 49 93
	LE BOUHELLEC	Evelyne	6 lieu dit Maugarnit	06 46 49 81 82
	LOPEZ-VICENTE	Stéphanie	4 lieu dit Clos de la Chapelle	05 57 47 12 59
	MIRLANDE	Audrey	05 lieu dit Le Chêne Blanc	06 34 53 32 23
	PENE	Sarah	9 lieu dit Eymard	06 86 81 91 69
TANQUEREL	Jennifer	25 lieu dit Launay	05 57 49 59 64	
Assistant informatique 33 Cours et maintenance informatique	DOUANGPHRA- CHANH	Sengdeuane	10, lieu dit La Ferletterie	06 86 92 21 23
Boucher	CABLOT	Jean-Michel	3 lieu dit Les Journaux	05 57 69 35 55
Broderies Créations Broderies sur tissus, cuirs, etc	GALOPEAU	Ghislaine	12 Chemin de Queyron	06.29.35.43.02
Dépannage-Maintenance- Installation informatique Conseils et services	CHAUVET	Philippe	1, lieu dit Frouin	06 26 68 29 65
Couverture - Bardage	CAUBET	Cyril	7 lieu dit La Gourbelle	06 76 02 75 17
Conseillère indépendante en immobilier	VAVASSEUR	Stéphanie		06 31 61 74 96
Dentiste équin	LAURENT	Catherine	1 lieu dit Le Lary	06 22 32 24 34
Divertissement en attelage pour mariage, anniver- saire, Noël, promenade	DEBROUWERE	Bernadette et Michel		05 57 69 43 51 06 73 59 50 87
DM Vidange Fosse septique-Fosse toutes eaux– bac à graisse Hydrocurage	MOUCHEBEUF	Denis	18 lieu dit Brandart	05 57 69 42 44 06 26 61 12 73
Electriciens	ALVES	Michel	26 chemin de Queyron	05 57 69 41 49
	SARL ESTAIT		1 lieu dit Vignon	06 68 26 98 62
	FERRET	Bernard	3 lieu dit Clairsienne	05 57 49 31 85
Famille d'accueil pour personnes âgées	DUCHADEAU	Myriam	1 lieu dit Ripousset	05 57 49 35 30
Assistante de vie pour personnes âgées et handi- capées	CAUVEZ	Sylvianne		06 78 84 31 91
Service à la personne	ALVES	Valérie	26 Chemin de Queyron	05 57 69 41 44
Fleuriste	BRAILLON	Luc	7 lieu dit Launay	06 21 85 44 13
Maçonnerie - Construc- tion & rénovation	MENARD	Jean Gérard	6 lieu dit Grammont	05 57 69 14 28 06 15 46 47 41
		Grégory	2 lieu dit Germain	06 15 93 88 90
Maçonnerie - Couverture Terrassement	GARRIE			
Menuiserie	CABLOT	Fabienne	15 lieu dit Vignon	05 57 74 64 50
Menuisier bois -alu-PVC Elagage & Palombière	GALOPEAU	Bruno	3 lieu dit Pèlerin	06 72 11 94 76

Menuisier PVC-Alu, terrasse	GERBEAUD	David	1 lieu dit Eymard	06 78 28 86 18
Montage et démontage d'échafaudage	EIRL Mica Echafaudage GAUGOY	Mickaël	3 lieu dit Vignon	06 84 94 49 84
Peintre-Décorateur	BARAT	Damien	24 lieu dit Launay	05 57 49 23 90
Peintre intérieur-extérieur	DELOUBES	Sylvain	3 lieu dit Lapierre	06 72 16 12 27
Permis de construire	BUIGNES	Bernard	3 lieu dit Montigaud	05 57 69 51 37 06 22 16 68 36
Permis de construire-Extension-Rénovation-Aménagement-Dessinateur en bâtiment	DEBROUWERE	Bastien	2 lieu dit Gratte Chèvre	06 13 84 52 53
Plombier - Zingueur	AVRIL	Thierry	10 lieu dit Font Rose	05 57 69 41 74
Resources.Formation.Conseil	MARCEAU	Sophie	6 lieu dit Le Bourdin	06.80.70.74.08
Tous travaux bâtiments	PAUL	Alain	10 Chemin du Parking Fédéral	06 23 98 30 02
Traiteur	La Raphale des Saveurs		2 lieu dit Dizet	06 34 54 41 44
Travaux pour assainissements, accès, aménagement, murette, clôture	POIVERT	D&D	13 lieu dit La Ferletterie	06 22 01 13 45
Travaux vitivinicoles Et environnement	DEBAT	Jean-Pierre	3 lieu dit Les Maines	05 57 49 22 16 06 14 22 58 07

PROFESSION LIBÉRALE

Cabinet D'infirmières	Mme SANTRE Mme RAPOSO		06 09 98 01 34	05 57 49 37 30 05 57 49 37 30
Aromathérapie Massage à domicile	Mme NABERT	Magali	aromathepie33 @gmail.com	06 62 88 65 05
Psychologue clinicienne Psychothérapeute Approche humaniste	MARCHEWKA	Mildred	mildredmarche @gmail.com	06 75 55 89 19

COMMERCES DIVERS

Boulangerie	BAFFOIGNE	Franck	15 rue Laguirande	05 57 49 08 36
Restaurant	LA GABAYE		9 route de Coutras	06 98 84 64 90 06 87 50 33 22
Chaussures homme	Chausslib.com		2 Le Bourdin 9 rue Thiers Libourne	05 57 84 71 41 www.chausslib.com

INDUSTRIE ET AUTRES ACTIVITES

Transporteur	COMBRONDE/ARNAUDIN Transports		5 lieu dit Les Grands Champs de Rétiveau	05 57 56 03 03
Carrière	SEMLT		2 lieu dit Mathelin	05 57 49 01 59
Pisciculture (poissons blancs et black-bass) Agrément vétérinaire n°R013302	RANNOU-ROSSIGNOL	Sébastien	5 lieu dit La Maison du Loup	06 08 17 42 26
ATELIER de BRIGITTE	Lieu dit Germain	Huile –Acrylique –Aquarelle –Pastel ABC du dessin		06 06 94 22 62

Toutes les personnes exerçant une activité professionnelle sur la Commune de Lagorce, peuvent, si elles le désirent, paraître dans le prochain bulletin municipal en se faisant connaître à la Mairie.



14h00

- Tournoi de belote sous chapiteau.
- Concours de pétanque.
- Concours de pointage, fléchettes, jeu de quilles, de palets.....
- Vente de crêpes, merveilles et frites

Apéritif
 Melon au muscat
 Entrecôte / frites
 Fromage / salade
 Dessert /Café
 Vins compris

Renseignements: Mairie de Lagorce 05 57 56 05 30
 Animaux interdits

18h00

Remise de prix

18h30

**Vin d'honneur.
 Défilé des
 majorettes**

19h30

**Repas Champêtre
 Suivi d'un
 bal populaire.**

Prix du repas 15,00 €

Gratuit pour les enfants

De moins de 10 ans

**Prévoir vos couverts,
 assiette et verre.**